



## Embaucher à 2heures du matin

Par **guyou**, le **06/02/2013** à **13:32**

Bonjour,rnrnJe viens de trouver un emploi de garde de nuit à domicile. rnCette garde débute à 2 heures du matin et se termine à 8h.rnJe devrais donc partir de chez moi à 1h40 . Je souhaiterais savoir si il est légale d'embaucher à 2h00 du mat.,et si cette pratique est courante .rnVous remerciant pour vos réponsesrnrngaelle

Par **amajuris**, le **06/02/2013** à **13:45**

bjr,rnune garde de nuit se fait à l'évidence de nuit.rnsoit vous êtes d'accord avec les horaires soit vous refusez ce poste.rncdt

Par **guyou**, le **06/02/2013** à **14:10**

merci pour votre réponse ... oui , effectivement vu sous cet angle , c'est une lapalissade!rnEn fait , je travaille de nuit depuis longtemps mais je n'ai jamais eu d'employeur me demandant de commencer à 2heures du mat.Est ce si commun que ça de débiter à cet horaire ,en étant de plus, rémunérée 600€/mois?